

Fiche technique **Aide au permis de conduire 18/25 ans – Combo Parfait jeune** Pour les partenaires insertion/formation/emploi

Objectif de l'aide

L'aide au Permis de conduire est **une aide individuelle** qui prend en charge le financement de la **formation au permis de conduire** (code et conduite) dans la **limite de 1 800 €** pour un **jeune inscrit sur une formation professionnelle du COMBO Parfait Jeune**.

L'objet de cette mesure est de contribuer à **lever les freins d'accès à la formation des jeunes en particulier celui lié à la mobilité** et ainsi renforcer **l'appétence et la persévérance de ces derniers pour la formation professionnelle**.

La mobilité constitue aujourd'hui un frein majeur pour les jeunes, le permis de conduire est donc un levier fort pour faciliter leur autonomie et insertion professionnelle, notamment en territoire rural.

Conditions pour bénéficier de l'aide

Pour être éligible à l'aide le jeune doit :

- Être âgé de 18 à 25 ans
- Être domicilié en région Centre-Val de Loire
- **Être inscrit sur une formation professionnelle du COMBO Parfait Jeune** c'est-à-dire : l'ensemble des **formations pré-qualifiantes ou qualifiantes rémunérées du Programme Régional de Formation (PRF)**, à savoir :
 - Les Parcours Métiers: Elaborer un Projet Professionnel (EPP), Prépa Métiers, Se former au métier de ..., Se préparer à créer ou reprendre une entreprise,
 - Le Visas + Parcours vers l'Emploi,
 - Les actions de remise à niveau, Français Langues étrangères et Alpha
 - Les Chantiers formation,
 - Les formations subventionnées par la Région et rémunérées (E2C, CNAM, CREPS ...)
- Présenter les conditions de ressources suivantes :
 - Jeune en logement autonome ayant un revenu inférieur ou égal à 1 200 €
 - Jeune logeant chez ses parents ayant un revenu inférieur ou égal à 600 €

Remarque : toutes les demandes de jeunes présentant une autre situation financière seront étudiées au cas par cas par une commission au sein de la Mission Locale en lien avec les services de la Région.

Rétroactivité : le jeune déjà entré en formation depuis moins d'un an et dont la formation n'est pas terminée au moment de la demande d'aide auprès du conseiller Mission Locale est éligible à l'aide.

Prescription de l'aide

Les **Missions Locales sont l'unique prescripteur** de la mesure auprès de l'ARML (Animation Régionale des Missions Locales) qui transmet à la Région chaque mois la liste des demandes d'aide pour décision d'accord par les élus en Commission Permanente Régionale.

Les autres partenaires de l'insertion, de la formation professionnelle et de l'emploi, à savoir - *Pôle emploi, Cap emploi, membres du SPRO, organismes de formation ...* - repérant un jeune qui répond aux conditions d'éligibilité de l'aide décrites ci-dessus, doivent **orienter le jeune vers la Mission Locale du territoire** qui se chargera ensuite de la prescription.

Pour toute demande d'information et/ou de présentation de la mesure Aide au permis de conduire 18/25 ans – Combo parfait jeune, les partenaires insertion/formation/emploi peuvent s'adresser directement à la Mission Locale de leur territoire.

➔ Voir liste de contacts des 20 Missions Locales de la région CVL jointe en annexe de cette fiche.

Caractéristiques et montant de l'aide

L'aide au permis de conduire Combo Parfait Jeune est une **subvention d'un montant maximum de 1 800 €**.

Le jeune peut solliciter l'aide pour financer :

- Soit l'ensemble de sa formation au permis de conduire à savoir la partie théorique/code de la route et la partie pratique/conduite, dans la limite de 1 800 €.
- Soit uniquement la partie pratique/conduite, s'il a déjà obtenu le code de la route en amont de sa demande, dans la limite de 1 800 €.

Un jeune ayant déjà débuté la partie pratique/conduite n'est pas éligible à l'aide.

Modalités de mise en œuvre et de versement

La Mission Locale adresse la prescription à l'ARML qui accompagne le jeune dans la constitution de son dossier de demande d'aide qui doit notamment comporter les pièces suivantes :

- La convention tripartite de partenariat ARML/jeune/Auto-école signée,
- L'attestation d'entrée à la formation financée par la Région,
- Le devis global détaillé de la formation au permis de conduire,
- Le RIB,

L'ARML adresse le dossier complet à la Région pour instruction et présentation du dossier en Commission Permanente Régionale. Après la décision d'attribution de l'aide par la Commission Permanente Régionale, un courrier de notification d'attribution de l'aide au permis de conduire sera adressé au jeune.

Le paiement de l'aide individuelle est versé directement par la Région au jeune en 2 ou 3 fois selon que le Code est inclus ou non dans le devis global. Le montant de chaque versement correspond soit à la moitié du devis global (si versement en 2 fois) soit au tiers du devis global (si versement en 3 fois). Le courrier de notification précise les modalités de versement de l'aide et les justificatifs à fournir pour chaque versement.

Il est vivement recommandé au jeune de débiter sa formation au permis de conduire dès réception de son courrier de notification d'attribution de l'aide par la Région.

Important : le jeune s'engage à réaliser la formation au permis de conduire dans sa totalité ainsi qu'à suivre l'intégralité de la formation professionnelle financée par la Région et **en cas de non-assiduité l'aide financière sera suspendue.**

Focus jeune en situation de handicap

Pour les éventuels besoins de compensation du handicap du jeune (aménagement de parcours, situations complexes ...), possibilité de mobiliser des aides complémentaires proposées par l'Agefiph :

- **La Ressource Handicap Formation (RHF)** pour coconstruire des solutions d'aménagement du parcours de formation du jeune - *pour en savoir plus* : rhf-cvl@agefiph.asso.fr
- **Les aides financières** pour financer un éventuel surcoût du permis de conduire en lien avec le handicap du jeune - *pour en savoir plus* : <https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>

ANNEXE - Coordonnées des 20 Missions Locales de la région Centre-Val de Loire



CHER

ML Bourges - Mehun-sur-Yèvre - Saint-Florent-sur-Cher

5 Rue de Séraucourt, 18000 Bourges
02 48 65 39 97

accueilmlbourges@missionlocalejeunes.fr

► Antenne Saint-Florent-sur-Cher

75 Avenue Dordain, 18400 Saint-Florent-sur-Cher
02 48 23 21 23

antennestflorent@missionlocalejeunes.fr

► Antenne de Mehun-sur-Yèvre

Place Jean Manceau, 18500 Mehun-sur-Yèvre
02 48 57 06 24

antennemehun@missionlocalejeunes.fr

ML Cher sud

2 rue Racine, 18200 Saint Amand Montrond
02 48 82 10 35

contact@mlchersud.fr

► Antenne de La Guerche

Parc Maurice Fuzelier, 18150 La Guerche sur l'Aubois
02 48 74 28 44

contact@mlchersud.fr

► Antenne de Dun-sur-Auron

9 boulevard Foch, 18130 Dun-sur-Auron
02 48 66 62 70

contact@mlchersud.fr

ML Sancerre Sologne

Maison de l'emploi 27 avenue de la gare,
18700 Aubigny-sur-Nère
02 48 58 35 91

missionlocale@sancerresologne.fr

ML Vierzon

28 avenue Pierre Sémard, 18100 Vierzon
02 48 75 85 12

accueil@mlj-vierzon.fr



EURE-ET-LOIR

ML Chartres

21 rue Vincent Chevard, 28100 Chartres
02 37 36 49 50

contact@mlla-chartres.fr

ML Dreux

7 rue Henri Dunant, 28100 Dreux
02 37 38 57 67

MILOS 28

► Antenne de Nogent

2 rue Sainte Anne, 28400 Nogent-le-Rotrou
02 37 52 57 71

accueil.nogent@milos28.fr

► Antenne de Châteaudun

30 rue de Varize, 28200 Châteaudun
02 37 52 57 11

accueil.chateaudun@milos28.fr

INDRE

ML Châteauroux

24 rue Bourdillon, 36000 Châteauroux
02 54 07 70 00

Mission.locale@chateauroux.org

ML Indre Sud

28 rue Grande, 36300 Le Blanc
02 54 37 27 27

ml.indre.sud@orange.fr

► Antenne d'Argenton

1 rue des écoles, 36200 Argenton
02 54 24 06 50

► Antenne La Châtre

1 rue Maurice Rollinat, 36400 La Châtre
02 54 48 29 70

ML Issoudun

Rue Georges Brassens, 36100 Issoudun
02 54 21 52 75

ml.issoudun@orange.fr

INDRE-ET-LOIRE

ML du Chinonais

23 Avenue Gambetta, 37500 Chinon
02 47 93 30 40

mission.locale.chinon@wanadoo.fr

ML Loire Touraine

10 rue Jules Hiron, 37530 Nazelles Negrin
02 47 30 41 64

contact@mlloiretouraine.org

► Antenne Château-Renault

02 47 56 07 29

ML Touraine

28/30 rue de la Préfecture, 37000 Tours
02 47 76 12 11

mission.locale@mltouraine.com

► Antenne Centre

10 place Neuve, 37000 Tours
02 47 31 39 15

antenne.centre@mltouraine.com

► Antenne Nord

17-21 rue de Tourcoing, 37100 Tours
02 47 51 03 02

antenne.nord@mltouraine.com

► Antenne Sud

2 place Jean Nicolas Bouilly, 37300 Joué Les Tours
02 47 53 97 83

antennesud@mltouraine.com

► Antenne Est

22 rue Grand cour, 37700 Saint Pierre des Corps
02 47 63 44 60

antenne.est@mltouraine.com

ML Touraine Sud Touraine

1 place Maréchal Leclerc, 37600 Beaulieu-Lès-Loches
02 47 94 06 46

contact@ml-tourainecotesud.fr

LOIRET

ML Montargis-Gien

31 avenue Chautemps, 45200 Montargis
02 38 98 73 60

contact@ajjam.com

► Antenne Gien

30 rue Paul Bert, 45500 Gien
02 38 67 25 62

Missionlocale-gien@wanadoo.fr

ML de l'Orléanais

9 boulevard de Verdun, 45000 Orléans
02 38 78 91 92

contact@mlo.fr

ML du Pithiverais

1 centre Madeleine Rolland, porte 4, 45300 Pithiviers
02 38 30 78 06

ml.pithiverais@wanadoo.fr

LOIR-ET-CHER

ML du Blaisois

15 avenue de Vendôme, 41000 Blois
02 54 52 40 40

secretariat@mlblois.com

ML du Romorantinais

3 rue Jean Monnet, 41200 Romorantin
02 54 76 23 22

mlromo@orange.fr

ML du Vendômois

71 Faubourg Chartrain, 41100 Vendôme
02 54 77 14 87

mission.locale@ml-vendomois.fr
